

Point 6.2 de l'ordre du jour : Rapport du Comité d'audit**Objectif :**

1. Présenter aux membres le rapport du Comité d'audit du PROE sur les travaux du Comité au cours des 12 derniers mois.

Contexte :

2. Le présent rapport sur les activités du Comité d'audit couvre la période allant du 1er août 2025 au 3 juillet 2026.
3. Ce rapport est conforme à la Politique de gouvernance et à la section 3 de la Charte du Comité d'audit, qui précise les responsabilités du Comité.
4. Le Comité est un élément indépendant du mécanisme de gouvernance du PROE. Ses responsabilités consistent à assurer une surveillance structurée et systématique des questions de gouvernance, de gestion des risques et des enjeux internes, et à offrir des conseils et des évaluations indépendantes sur la pertinence et l'efficacité des pratiques du Secrétariat et sur les améliorations qui pourraient y être apportées.

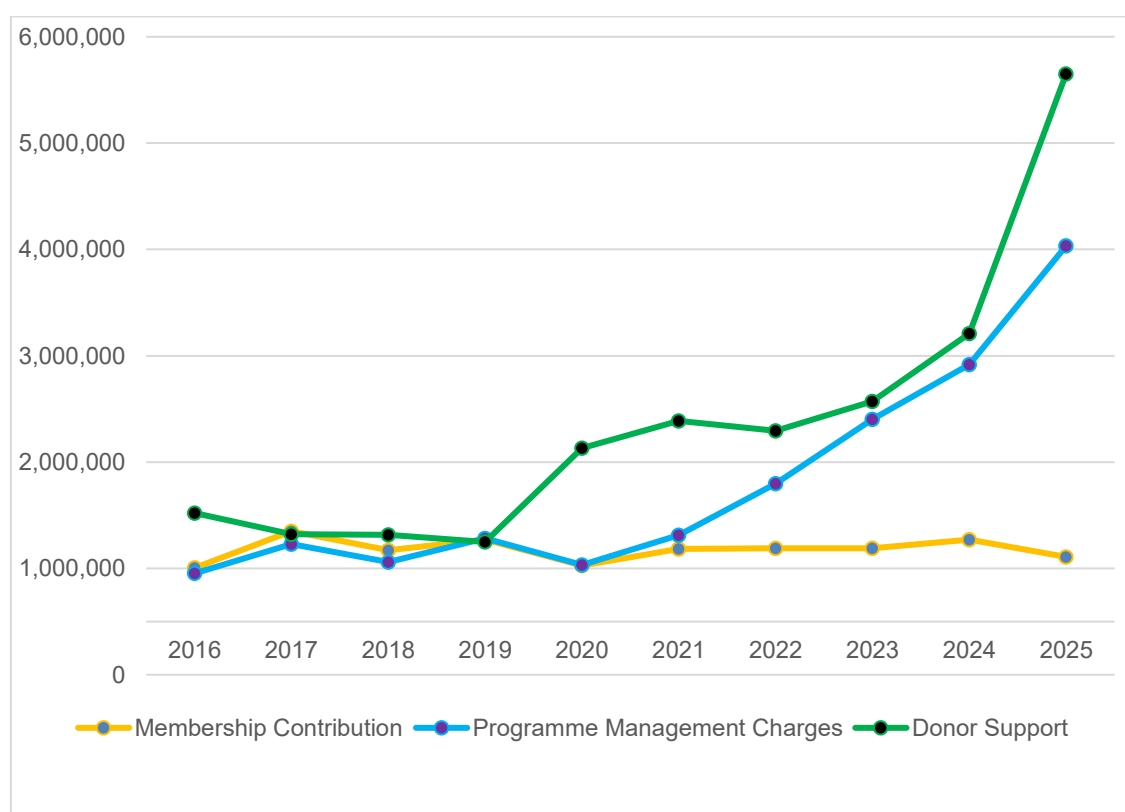
Composition du Comité d'audit

5. Pour la période allant du 1er août 2025 au 3 juillet 2026, le Comité d'audit était composé des membres suivants :
 - Président:
 - M. Tupuola Tuala Oloialii Koki Tuala, associé, Koki Tuala Chartered Accountant (KTCA). Initialement nommé en 2016, M. Tuala a été reconduit par la Troïka pour un nouveau mandat allant jusqu'au 31 décembre 2026, à l'issue d'un processus de sélection concurrentiel.
 - Membre(s)
 - Tokélaou: Mme Ake Puka-Mauga, secrétaire auprès du Conseil et conseillère principale en politiques, Bureau du Conseil du gouvernement permanent de Tokélaou – nommée en juillet 2023.
 - Nouvelle Zélande : M. Jonathan Lee, deuxième secrétaire (commerce et économie), Haut-commissariat de Nouvelle-Zélande – nommé en mars 2024.
 - Australie : Mme Jessica Bolton, deuxième secrétaire chargée du développement, Haut-commissariat d'Australie aux Samoa, responsable du portefeuille Climat, Environnement et Énergie (avril 2026). Mme Jennifer King, responsable de programme, Section Climat du Pacifique, Direction de l'engagement climatique, Division du changement climatique, Groupe Développement, Multilatéral et Europe. (juillet 2026)

6. Le Comité exprime sa gratitude pour l'engagement et les contributions de ses membres, dont l'expertise et le dévouement continuent de garantir des normes élevées de responsabilité et de surveillance à l'appui du cadre de gouvernance du Secrétariat.
7. Le Comité note que le mandat du président actuel, qui a été prolongé en 2024 à l'issue d'un processus de sélection concurrentiel, doit prendre fin le 31 décembre 2026. Le processus d'identification d'un successeur approprié a commencé afin de soutenir une transition ordonnée et d'assurer la continuité du leadership et de la surveillance.
8. Reconnaissant l'importance de maintenir la continuité et de préserver la mémoire institutionnelle, en particulier dans le contexte des changements récents dans la représentation des Membres, le Comité estime prudent de mettre en place des dispositions provisoires appropriées si la nomination d'un successeur devait se prolonger au-delà du 31 décembre 2026, y compris le maintien du président actuel jusqu'à la nomination d'un successeur.

Performances financières

9. Le Comité salue les efforts déployés par le Secrétariat pour gérer sa situation financière et sa performance opérationnelle. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, le Secrétariat a enregistré un excédent net de 2 252 421 USD, contre 660 824 USD l'année précédente. Ce résultat a été soutenu par l'augmentation des revenus provenant des bailleurs de fonds, la performance de mise en œuvre des programmes et le maintien d'une discipline en matière de dépenses.
10. Les principales sources de revenus en dollars US pour les 10 dernières années (2016-2025) sont présentées ci-dessous dans un graphique à titre de référence.



Appui des partenaires et des donateurs

11. Le Comité reconnaît et apprécie sincèrement le soutien continu et important apporté par les principaux partenaires de développement du Secrétariat, en particulier les Gouvernements de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande par l'intermédiaire du DFAT et du MFAT. Leurs contributions demeurent essentielles aux opérations du PROE et à la réalisation de ses objectifs stratégiques.
12. Le Comité prend également acte de la contribution du Royaume-Uni, d'un montant de 3 478 920 USD en 2025, introduite à la mi-2024, qui a considérablement renforcé la capacité opérationnelle et institutionnelle du PROE.
13. Le revenu total provenant des bailleurs de fonds a atteint 5 652 171 USD en 2025, contre 3 210 393 USD en 2024, soit environ 50 % du revenu total. Cette augmentation témoigne d'une confiance soutenue dans le cadre de gouvernance du PROE et dans sa capacité à remplir son mandat et à soutenir les priorités des Membres.

Contribution des membres

14. Le Comité prend note de la mise en œuvre de l'augmentation de 20 % des contributions des membres, approuvée lors de la 31^e réunion du PROE et effective depuis 2024, et exprime sa gratitude aux Membres qui ont appliqué cet ajustement.
15. Selon la méthode de la comptabilité d'exercice, les contributions des membres ont diminué, passant de 1 271 981 USD en 2024 à 1 106 936 USD en 2025, principalement en raison du retrait de l'appui financier des États-Unis d'Amérique. Les contributions des membres représentaient environ 10 % du revenu total en 2025. Les contributions versées en temps opportun et de manière soutenue demeurent importantes pour la stabilité financière et la planification.

Cotisations non acquittées des membres

16. Le Comité note avec préoccupation qu'au 31 mai 2026, les contributions des membres non acquittées sur une base de trésorerie s'élevaient à 780 623 USD, dont 74 % (573 657 USD) étaient reportés de 2025. Cette tendance persistante a des répercussions sur la planification financière et la prestation de services du Secrétariat.
17. Tout en reconnaissant les difficultés budgétaires rencontrées par certains membres, le Comité encourage la poursuite des consultations et un engagement proactif pour régler les contributions non acquittées, dans un esprit de compréhension mutuelle et de responsabilité régionale partagée.

Frais de gestion de projet

18. Le Comité prend acte de l'augmentation significative des frais de gestion de projet, une source de revenus clé liée à la performance pour le Secrétariat. En 2025, les revenus provenant de cette source ont augmenté de 1 116 448 USD (38 %), passant de 2 917 705 USD en 2024 à 4 034 153 USD en 2025.
19. Cette augmentation reflète une exécution plus solide des programmes, la croissance continue du portefeuille de projets et des niveaux plus élevés de mise en œuvre et d'achèvement des projets au cours de l'année.

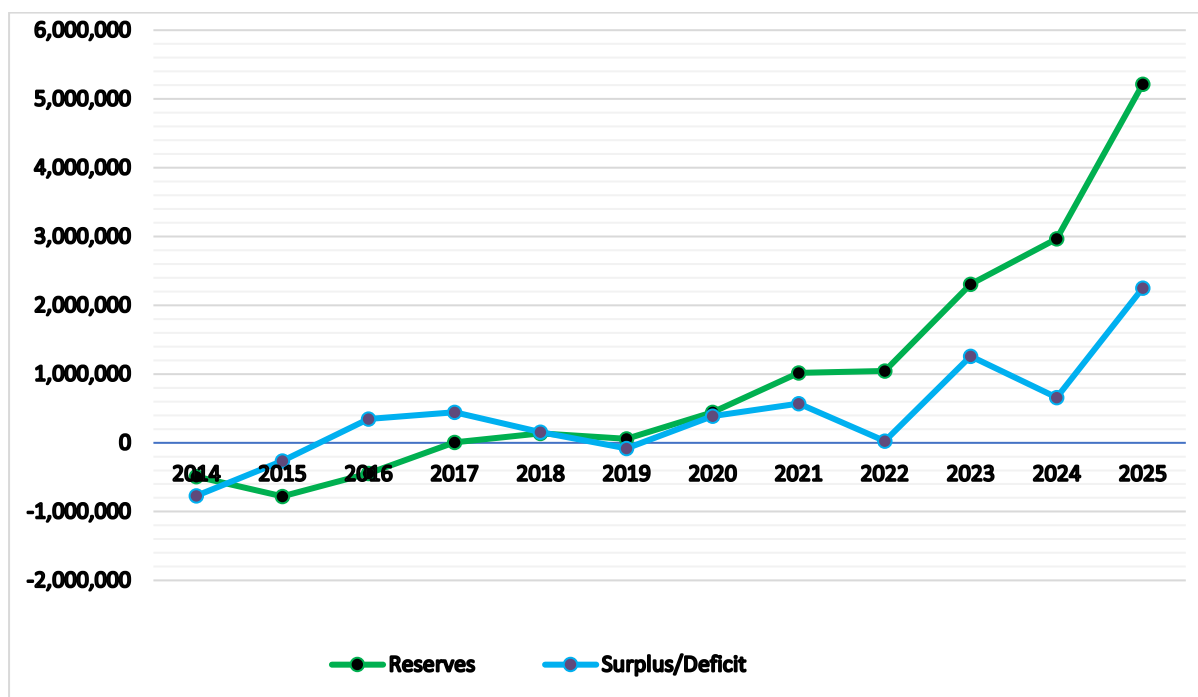
20. Les frais de gestion de projet représentaient environ 36 % du revenu total, ce qui souligne leur importance stratégique pour la viabilité financière. Le Comité note que cette source de revenus est étroitement liée à la performance d'exécution des projets, une exécution plus solide et des taux d'exécution plus élevés favorisant le recouvrement des coûts dans les cadres approuvés. La mise en œuvre efficace des projets permet non seulement d'obtenir des résultats pour les Membres, mais contribue également au maintien du financement opérationnel.
21. En conséquence, le Comité encourage à continuer de mettre l'accent sur l'exécution efficace des projets et l'utilisation stratégique des accréditations et des forces institutionnelles afin d'élargir les possibilités de projets et de renforcer la viabilité financière à long terme.

Renforcement des réserves financières

22. Le Comité prend note du renforcement continu des réserves financières, qui sont passées de 2 965 095 USD en 2024 à 5 217 516 USD en 2025. Cette amélioration reflète une discipline financière soutenue, avec l'appui des Membres et des partenaires de développement.
23. Les réserves couvrent désormais environ six mois de dépenses opérationnelles, renforçant ainsi la capacité du Secrétariat à gérer les chocs financiers à court terme et à assurer la continuité opérationnelle. Le Comité prend également note de la trajectoire financière à plus long terme observée au cours de la dernière décennie, qui témoigne d'un redressement significatif, passant d'une situation de liquidité limitée en 2014-2016 à une situation des réserves nettement renforcée en 2025.
24. Cette trajectoire met en évidence des améliorations soutenues en matière de gouvernance et de gestion financières, et reflète l'engagement collectif des Membres et du Secrétariat. Elle renforce en outre l'importance de la responsabilité partagée et d'une discipline budgétaire continue pour maintenir la résilience institutionnelle.
25. Tout en reconnaissant ces progrès positifs dans l'accumulation des réserves, le Comité note également que les niveaux de dépenses continuent d'augmenter et devraient encore progresser. Dans ce contexte, le maintien de la résilience financière nécessitera des sources de revenus soutenues et prévisibles, parallèlement à une gestion prudente et continue des dépenses. Cela renforce l'importance de maintenir et de diversifier les sources de revenus afin de soutenir la résilience financière à long terme.

Année	Situation financière Réserves US (\$)	Revenus US (\$)	Dépenses US (\$)	Performances financières Excédent/(déficit) net US (\$)
2025	5 217 516	11 384 344	9 131 923	2 252 421
2024	2 965 095	7 874 109	7 213 285	660 824
2023	2 304 271	6 735 044	5 474 745	1 260 299
2022	1 043 972	5 828 754	5 802 493	26 261
2021	1 017 711	5 441 515	4 870 942	570 573
2020	447 139	4 772 280	4 382 904	389 376
2019	57 763	4 146 208	4 228 185	81 977
2018	139 740	3 754 574	3 600 301	154 273
2017	5 123	4 185 840	3 739 858	445 982
2016	443 762	3 760 037	3 413 139	346 898
2015	778 112	4 269 679	4 531 408	261 729
2014	(492 631)	3 735 087	4 504 575	(769 488)

Situation financière du Secrétariat (réserves) et performance (excédent/déficit) de 2014 à 2025



Viabilité du financement et futures possibilités de projets

26. Le Comité note qu'un certain nombre de projets devraient s'achever au cours de la période 2026-2027, tandis que plusieurs nouvelles initiatives sont actuellement élaborées et avancent avec des partenaires de développement et des organismes de financement.
27. Compte tenu de l'importance des activités financées par des projets pour les opérations du Secrétariat, le Comité souligne l'importance d'une planification et d'un engagement en temps opportun avec les partenaires financiers afin de faciliter une transition harmonieuse entre les cycles de projets et de réduire au minimum les perturbations potentielles dans l'exécution des programmes.
28. Le Comité encourage la poursuite de la collaboration entre le Secrétariat et les Membres afin de maximiser les possibilités découlant des accréditations du PROE auprès du Fonds vert pour le climat (FVC) et du Fonds pour l'adaptation, ainsi que d'autres partenariats stratégiques. Cette collaboration soutiendra la mobilisation des ressources nécessaires pour répondre aux priorités environnementales et climatiques émergentes des Membres tout en renforçant la résilience organisationnelle à long terme du Secrétariat.
29. Le Comité encourage le Secrétariat à intégrer davantage les considérations relatives à la durabilité des projets dans leur conception et leur mise en œuvre afin de soutenir la poursuite des principaux résultats et avantages au-delà de la période de financement des projets.

Passif éventuel

30. Le Comité prend note de la déclaration de deux passifs éventuels liés à des procédures judiciaires en cours. Il s'agit d'une réclamation contentieuse liée à l'emploi estimée à environ 198 000 USD et d'une réclamation contentieuse déposée par un ancien consultant affecté à un projet, estimée à environ 195 000 USD.

31. Sur la base des conseils fournis par la fonction juridique du Secrétariat, la probabilité d'une sortie de ressources économiques liée à ces affaires est actuellement jugée respectivement non probable et faible.
32. Le Comité continuera de suivre l'évolution de ces affaires dans le cadre de ses responsabilités de surveillance.
33. Tandis que les procédures sont toujours en cours, le Comité encourage le Secrétariat à examiner périodiquement ses pratiques en matière d'emploi, de contrats et de gestion de projets, le cas échéant, afin de soutenir une gestion efficace des risques et de réduire au minimum le risque de futurs litiges ainsi que les répercussions financières, opérationnelles et réputationnelles qui pourraient y être associées.

Prévention et sensibilisation à la fraude

34. Le Comité n'a été informé d'aucun cas de fraude significatif ayant une incidence sur les états financiers au cours de la période de rapport.
35. Le Comité réaffirme l'importance d'une vigilance constante en matière de prévention, de détection et de dissuasion de la fraude, soutenue par de solides protections des lanceurs d'alerte, des mécanismes de signalement et des initiatives de sensibilisation continues.

Appui de l'audit interne

36. Le Comité a reçu des rapports et des mises à jour périodiques sur les activités d'audit interne au cours de l'année. La fonction d'audit interne continue de fournir une assurance indépendante quant à l'adéquation et à l'efficacité des contrôles internes, de la gestion des risques et des processus de gouvernance dans l'ensemble du Secrétariat.
37. Le Comité note que les constatations et recommandations de l'audit interne continuent de favoriser l'amélioration des contrôles internes, de l'efficacité opérationnelle et de la responsabilité dans l'ensemble du Secrétariat.
38. Le Comité reconnaît que la croissance continue du Secrétariat, l'élargissement de son portefeuille de projets, les attentes croissantes des bailleurs de fonds et l'évolution du paysage des risques ont accru à la fois la demande d'assurance indépendante et les exigences en matière de capacités imposées à la fonction d'audit interne. Dans ce contexte, le Comité encourage le renforcement continu de cette fonction, notamment en envisageant des ressources en personnel et des capacités numériques afin de soutenir l'exécution efficace de son mandat.
39. Le Comité encourage en outre des mesures ciblées et durables de renforcement des capacités, notamment des affectations techniques de courte durée, des détachements, des ateliers de développement professionnel et des dispositifs d'apprentissage entre pairs avec des organisations régionales et des partenaires de développement. Ces initiatives devraient être conçues pour renforcer l'expertise spécialisée par l'apprentissage et le développement, appuyer le partage des connaissances, établir des réseaux professionnels et contribuer au développement et à la maturation durables de la fonction d'audit interne.

Gestion des risques et risques émergents

40. Le Comité souligne l'importance de maintenir un cadre de gestion des risques d'entreprise (ERM) solide, intégré et prospectif afin de soutenir une gouvernance efficace, la résilience organisationnelle, la prise de décisions stratégiques et la continuité opérationnelle dans l'environnement opérationnel évolutif du PROE.
41. Le Comité note que le PROE continue d'évoluer dans un environnement de risques de plus en plus complexe et changeant, caractérisé par un éventail de risques stratégiques, opérationnels, financiers, d'intégrité, de gouvernance et de conformité. Ces risques comprennent les menaces liées à la cybersécurité, les risques liés à l'exécution et à la mise en œuvre des projets, les pressions sur la viabilité financière, les contraintes de capacités du personnel, les évolutions géopolitiques, les risques liés à la santé et à la sécurité au travail, ainsi que l'évolution des exigences législatives, réglementaires et des bailleurs de fonds. Le Comité note également l'impact potentiel de l'évolution du financement du développement, des priorités des bailleurs de fonds et des conditions économiques générales sur les opérations et les objectifs stratégiques du Secrétariat.
42. Le Comité se félicite de la nomination du responsable de la gestion des risques en 2026, reconnaissant qu'il s'agit d'une étape importante vers le renforcement de la coordination, de la mise en œuvre et de la maturité du cadre de gestion des risques d'entreprise (ERM) du PROE. Le Comité reconnaît également les efforts continus du Secrétariat pour examiner les politiques existantes et élaborer de nouvelles politiques et procédures afin de répondre à l'évolution de l'environnement de risques, de renforcer les dispositifs de gouvernance et de consolider le cadre de contrôle interne de l'organisation.
43. Le Comité encourage l'intégration continue de la gestion des risques dans la planification organisationnelle et la prise de décisions, appuyée par un suivi efficace des principaux risques stratégiques, des contrôles internes robustes, de solides dispositifs de continuité des activités et la promotion d'une forte culture organisationnelle du risque.

Suivi des questions relatives au Comité d'audit

44. Le Comité a continué de suivre les progrès réalisés concernant les observations, recommandations et questions importantes soulevées dans ses rapports actuels et précédents. Ce processus de suivi constitue un volet important des responsabilités de surveillance du Comité et fournit l'assurance que les questions de gouvernance, de gestion des risques, de contrôle interne et opérationnelles recensées sont traitées de manière appropriée par le Secrétariat.
45. Le Comité prend note des progrès réalisés dans le traitement d'un certain nombre de questions soulevées précédemment et continuera de suivre la mise en œuvre des mesures en suspens et les questions émergentes dans le cadre de son programme de travail continu.

Discussion et examen des états financiers

46. Le Comité a examiné les états financiers audités de 2025, y compris les méthodes comptables, en consultation avec le Directeur général, le Directeur des finances et les auditeurs externes, Lochan & Co. Le Comité note que l'audit a été réalisé sans désaccord, limitation de portée ni constatation défavorable.
47. Le Comité reconnaît la valeur de ses consultations annuelles avec les auditeurs externes, qui continuent d'offrir une plateforme importante pour échanger des points de vue, clarifier les questions clés et cerner conjointement les possibilités d'amélioration. Cette approche collaborative a apporté une valeur tangible au processus d'audit et à la surveillance financière du PROE.

Consultations continues avec la direction

48. Le Comité soutient également le maintien de l'engagement auprès du Directeur général et de l'équipe de direction tout au long de l'année, ce qui a contribué à la résolution rapide des questions émergentes et au renforcement de la surveillance de la gouvernance.

Recommandations :

49. Lors de la réunion, le Conseil exécutif est invité à :
- 1) **Prendre note et approuver** le rapport du Comité d'audit pour la période du 1er août 2025 au 3 juillet 2026.
 - 2) **Se féliciter** de l'appui continu des Membres, des partenaires de développement et des bailleurs de fonds.
 - 3) **Encourager** le règlement en temps opportun des contributions des Membres et la poursuite de la collaboration entre les Membres et le Secrétariat afin de soutenir le mandat et la viabilité à long terme du PROE.
 - 4) **Encourager** le Secrétariat à continuer de tirer parti de son statut d'accréditation et de ses partenariats stratégiques afin de renforcer la mobilisation des ressources et les possibilités de projets.
 - 5) **Appuyer** le renforcement continu de la fonction d'audit interne, notamment le renforcement des capacités, les ressources en personnel et les capacités numériques.
 - 6) **Prendre note** de l'importance de continuer à mettre l'accent sur la gestion des risques d'entreprise, la résilience organisationnelle et les risques émergents.
 - 7) **Consigner** sa gratitude au Directeur général, à l'Équipe de direction et au personnel pour leurs contributions au cours de la période considérée.
 - 8) **Prendre note** des dispositions relatives à la succession du président du Comité d'audit et, si aucun successeur n'est nommé d'ici le 31 décembre 2026, **approuver** le maintien du président actuel à titre provisoire jusqu'à la nomination d'un successeur.